

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châtenay-Malabry, le 04 novembre 2025

L'AIEA et l'Andra signent un accord de coopération sur la gestion à long terme des déchets radioactifs

Mardi 4 novembre, à l'occasion du salon World Nuclear Exhibition (WNE), Rafael Mariano Grossi, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique¹ (AIEA) et Lydie Evrard, directrice générale de l'Andra ont signé un accord de coopération entre les deux agences. **C'est le premier accord couvrant de nombreuses thématiques dans ce domaine que l'AIEA signe avec une agence de gestion à long terme des déchets radioactifs.**

Depuis de nombreuses années l'Andra partage son retour d'expérience, son savoir et son savoir-faire avec l'AIEA. La signature de cet accord permet de concrétiser l'engagement de l'Andra à partager son expérience et l'expertise acquises en France depuis plusieurs décennies. Cette contribution participera au développement et à la mise en œuvre de solutions de gestion sûres et à long terme des déchets radioactifs.



« Pour l'AIEA, la signature d'un accord de coopération avec l'Andra est d'abord la manifestation de l'importance de la gestion sûre et responsable des déchets radioactifs, alors qu'un nombre croissant de pays souhaite avoir recours au nucléaire civil. » explique Rafael Mariano Grossi. « C'est aussi une reconnaissance de l'excellence française en matière de gestion des déchets radioactifs en particulier au travers des activités que conduit l'Andra

¹ *Créée en 1957, l'AIEA accompagne 175 États membres dans leur utilisation des technologies et applications nucléaires. Surnommée le « gendarme international du nucléaire », l'AIEA est, au sein des Nations Unies, une instance intergouvernementale pour la coopération internationale dans le domaine du nucléaire. Elle veille au respect de la sûreté et de la sécurité des utilisations de l'énergie atomique, et s'assure que les usages civils et pacifiques ne soient jamais détournés à des fins militaires. Grâce à certaines mesures techniques, appelées « garanties », l'AIEA met notamment en œuvre des vérifications d'installations nucléaires. Ces garanties sont ainsi une composante du système international de sécurité avec le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

sur tous les types de déchets radioactifs, depuis les déchets de très faible activité aux déchets les plus radioactifs. »

« C'est un honneur d'être le premier pays à signer un tel accord de coopération avec l'AIEA » souligne Lydie Evrard. « L'Andra est l'un des principaux experts des pays les plus avancés en matière de gestion des déchets radioactifs, et il est normal qu'elle apporte son savoir-faire aux travaux de l'AIEA. La signature de cet accord est aussi une reconnaissance de l'approche française en matière de gestion sûre et responsable des déchets radioactifs, du point de vue institutionnel, industriel et sociétal. »

Cette collaboration porte sur des thématiques variées :

- Etablissement d'inventaires de déchets radioactifs,
- Implication des parties prenantes et engagement du public, en particulier des communautés locales
- Programmes de développement de stockage géologique profond et de surface
- Études socio-économiques et estimations des coûts
- Démonstration de sûreté et dossiers de sûreté
- Sûreté et analyses multicritères
- Géosciences et programmes de R&D
- Comportement des déchets dans les conditions de stockage sur de très longues périodes
- Ressources humaines, gestion des compétences et des connaissances

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche. Elle met son expertise au service de l'État pour concevoir, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres et responsables pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.